

*Communiqué de presse  
Fait à Paris, le 28 avril 2022*

## **Renégociations commerciales : la filière agroalimentaire inquiète**

*A l'issue de la 7<sup>ème</sup> réunion du comité de liaison et 4 semaines après la signature de la charte d'engagements, certains distributeurs sont encore prêts à contourner son contenu sans scrupule. L'ANIA et la Coopération Agricole s'inquiètent de ces comportements qui nuisent gravement à la filière agroalimentaire et qui mettent en danger les entreprises et la souveraineté alimentaire.*

La charte d'engagements signée par tous les acteurs de la filière devait s'inscrire dans un esprit de solidarité indispensable pour que la chaîne d'approvisionnement alimentaire poursuive sa mission première qui est de nourrir tous les Français.

« Aujourd'hui, et compte tenu du comportement des distributeurs qui jouent la montre ou qui ignorent les demandes de renégociations des industriels, nous sommes inquiets de l'évolution des discussions. » déclarent Jean-Philippe André, Président de l'ANIA et Dominique Chargé, Président de la Coopération Agricole.

Les entreprises agroalimentaires font aujourd'hui face à une situation particulièrement difficile liée à des tensions d'approvisionnements : 9 entreprises sur 10 font remonter ces difficultés, tant sur les matières premières agricoles que sur les intrants industriels. Dans un même temps, toute la filière alimentaire subit une désorganisation logistique mondiale, accentuée par la guerre en Ukraine ou par la récente paralysie du port de Shanghai.

« Dans ce contexte si particulier, nous rappelons une nouvelle fois à toutes les enseignes de la grande distribution que l'alimentation n'est pas un bien comme les autres et que sa valeur doit être respectée. » affirment Jean-Philippe André et Dominique Chargé.

Alors que la France bénéficie d'une inflation deux fois moins importante que le reste des pays Européens, les fournisseurs regrettent l'absence de considération et d'objectivation d'une réalité pourtant évidente et éclairée par des chiffres communiqués par France Agrimer. Comme l'ont rappelé à plusieurs reprises les ministres Julien Denormandie et Agnès Pannier-Runacher, la tendance inflationniste va durer. Nier la réalité économique des entreprises c'est tout simplement vouloir fermer les yeux sur une situation grave. La position et les discours de certains distributeurs sont inacceptables. Il n'y a pas d'effets d'aubaine de la part des industriels. Après 8 années consécutives de déflation et de destruction de valeur, il est vital pour la filière et son économie de commencer à recréer de la valeur.

Aujourd'hui, les dispositifs prévus par la loi ne permettent pas de prendre en compte l'accumulation des hausses subies sur tous les postes de coûts. Leur répercussion sur la base de tarifs révisés est urgente. A défaut de revalorisation tarifaire, c'est le maintien en France des activités de production et de transformation alimentaire qui est en jeu.

« Nous demandons l'application immédiate du contenu de la charte d'engagements. Il y a urgence à se ressaisir, au risque de voir demain, certaines de nos entreprises faire faillite. Nous appelons les distributeurs à prendre en compte la gravité de la situation, et la réalité d'un contexte subi et non souhaité. Les renégociations doivent aboutir rapidement et permettre à toutes les entreprises d'absorber ce choc de hausse. Il est urgent de prendre conscience de la situation économique de la filière alimentaire française, il en va de la pérennité de la filière. Nous appelons à la responsabilité et la solidarité des enseignes. C'est ensemble aujourd'hui que nous pouvons et devons concrétiser la reconquête de la souveraineté alimentaire. Il est urgent et critique de respecter l'ensemble des maillons de la chaîne alimentaire qui subissent de plein fouet les conséquences de crises sans précédent. » concluent Jean-Philippe André et Dominique Chargé.

-----

### **À propos de L'ANIA**

*L'Association Nationale des Industries Alimentaires rassemble 30 syndicats métiers et 17 associations régionales, représentatives de 15 479 entreprises alimentaires en France. L'agroalimentaire est le 1er secteur économique français avec un chiffre d'affaires de 198 milliards d'euros et le premier employeur industriel avec 433 579 salariés. L'ANIA est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, des administrations et des médias sur les sujets liés à l'alimentation.*

[www.ania.net](http://www.ania.net)

**Contact presse :** Benjamin Le Sant - [blesant@ania.net](mailto:blesant@ania.net) - 06 79 88 14 34

### **À propos de La Coopération Agricole**

*La Coopération Agricole est la représentation unifiée des entreprises coopératives agricoles qui jouent un rôle incontournable dans l'économie agricole, agroalimentaire et agro-industrielle française. Représentant 40 % de l'agroalimentaire du pays, 2200 entreprises coopératives constituent ce mouvement, dont 93% de TPE-PME, partout sur les territoires, en réunissant 3 agriculteurs sur 4 et 190 000 salariés (filiales incluses).*

[www.lacooperationagricole.coop](http://www.lacooperationagricole.coop)

**Contact presse :** Guillaume Bazaille – [guillaume.bazaille@bazailleconsulting.com](mailto:guillaume.bazaille@bazailleconsulting.com) – 06 77 98 22 94